



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2979
3 mars 1991

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2979e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le dimanche 3 mars 1991, à 16 h 30

Président : M. HOHENFELLNER

(Autriche)

Membres :

Belgique

M. NOTERDAEME

Chine

M. LI Daoyu

Côte d'Ivoire

M. ANET

Cuba

M. ALARCON de QUESADA

Equateur

M. AYALA LASSO

Etats-Unis d'Amérique

M. PICKERING

France

M. BLANC

Inde

M. GHAREKHAN

Roumanie

M. MUNTEANU

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

Sir David HANNAY

Union des Républiques socialistes
soviétiques

M. VORONTSOV

Yémen

M. AL-ASHTAL

Zaïre

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Zimbabwe

M. MUMBENGEWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 20 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEÏT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2978e séance, j'invite le représentant de l'Iraq à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant du Koweït à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Anbari (Iraq) et M. Abulhasan (Koweït) prennent place à la table du Conseil; M. Shihabi (Arabie saoudite) prend la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

A la suite de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil se félicite des décisions que le Comité créé par la résolution 661 (1990) a prises jusqu'à ce jour en ce qui concerne les besoins alimentaires et médicaux, y compris celles qu'il vient de prendre en ce qui concerne la fourniture d'une assistance humanitaire, notamment d'aliments pour nourrissons et de matériel d'épuration de l'eau.

Il invite le Comité à continuer de donner rapidement suite aux demandes d'assistance humanitaire qui lui seront adressées.

Il prie instamment le Comité d'accorder une attention particulière aux conclusions et recommandations concernant la situation critique dans le domaine médical, de la santé publique et de la nutrition prévalant en Iraq, qui lui ont été et continueront de lui être présentées par l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations compétentes, conformément aux résolutions pertinentes, et demande instamment à ces organismes humanitaires de jouer un rôle actif dans ce processus et de coopérer étroitement aux travaux du Comité.

Le Conseil se félicite de l'annonce faite par le Secrétaire général, selon laquelle celui-ci compte envoyer d'urgence en Iraq et au Koweït une mission dirigée par le Secrétaire général adjoint Martti Ahtisaari et comprenant des représentants des organismes compétents des Nations Unies, en vue de faire le point des besoins humanitaires qu'il convient de satisfaire au lendemain de la crise. Le Conseil invite le Secrétaire général à le tenir informé, sans délai, du déroulement de sa mission, sur laquelle il s'engage à se prononcer immédiatement."

Le Conseil de sécurité a achevé ses travaux pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen de la question de l'ordre du jour sera fixée après consultations avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 20 h 40.